ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

Paris, le 18 MAI 2018

DIRECTION
DES RESSOURCES HUMAINES
DE l'AP-HP

2, Rue Saint-Martin
75184 PARIS CEDEX 04

LE DIRECTEUR

Téléphone : 01 40 27 45 38
Secrétariat : 01 40 27 45 15
Standard : 01 40 27 30 00
Télécopie : 01 40 27 45 61

Site Internet : www.aphp.fr

N/Réf. : D2018-2152

Dossier suivi par :
Eric SIMON
Téléphone : 01 40 27 43 73
✉ : eric.simon@.aphp.fr

NOTE à l'attention de :
Mesdames et Messieurs les D.R.H. de G.H.,
de Pôles d'Intérêt Commun et du Siège

Objet : Suivi de la planification et de l'utilisation des CA et des RTT

La note D2018-1417 du 21 mars 2018 relative à la planification et l'utilisation des droits à congé annuel et des jours de RTT a posé les principes de bonne gestion à suivre dans ce domaine. La présente note a pour objet d'en préciser les modalités de mise en œuvre et liste, à cet effet, les indicateurs de suivi à mettre en place afin d'en garantir la bonne application.

CA

L'utilisation des jours de CA doit être planifiée, au plus tard le 31 mars, selon le rythme « 1/3/1 » : 1 semaine avant la période d'été, 3 semaines durant la période d'été et 1 semaine durant la dernière partie de l'année.

Les valeurs cibles se définissent comme suit :

- 31 mars :
  - 3 semaines de CA planifiées durant la période du 1er juin au 30 septembre ;
  - 80 % minimum des droits annuels à CA sont planifiés ;
- 21 juin :
  - 20 % minimum des droits annuels à CA sont utilisés ;
- 21 septembre :
  - 80 % des droits annuels à CA sont utilisés ;
  - 100 % des droits annuels à CA sont planifiés.

RTT

En application de la règle de prise régulière au fil de temps prévue à l'article 10 de l'arrêté du 1er avril 2016, une stricte corrélation entre l'avancement de l'année et le volume de prise de ces jours doit être constatée.

La cible de suivi est ainsi de 25 % des jours de RTT pris chaque trimestre.

RR

Leur utilisation doit, non seulement être organisée dans les cycles des agents de telle sorte qu'il n'y ait pas d'accumulation, mais également faire l'objet d'un suivi régulier afin d'éviter toute dérive.

A ce titre, tant le repérage de valeurs extrêmes (positives comme négatives) que le suivi des valeurs moyennes par agent feront l'objet d'un suivi, selon le même rythme trimestriel que pour les jours de RTT.

Afin de réaliser le suivi des cibles ci-devant définies, l'utilisation de l'outil statistique de Gestime (détails en annexe) est recommandée.

A titre d'illustration, un fichier Excel des suivis CA et RTT, réalisé au titre du suivi du 31 mars, est mis à la disposition des GH sur Share Point.

Gérard COTELLON

P.J. : Doc. sur utilisation de l'outil statistique Gestime

Annexe

Suivi des cibles et utilisations des requêtes Gestime

Afin d'être basées sur des plannings fiables, les extractions de suivi seront réalisée au milieu du mois suivant la période étudiée.

- EEVT : nombre de poses planning de l'évènement choisit entre deux dates ;
- RRPE : RR prévisionnel à une date choisie.

	Indicateurs	Requête Gestime	Date d'exécution	Paramètres
CA				
31 mars	3 semaines de CA planifiées durant la période du 1er juin au 30 septembre	EEVT	~15 avril	Date de début : 1 juin Date de fin : 30 septembre
	80 % minimum des droits CA planifiés	EEVT	~15 avril	Date de début : 1 janvier Date de fin : 31 décembre
21 juin	20 % minimum des droits à CA utilisés	EEVT	~15 juillet	Date de début : 1 janvier Date de fin : 21 juin
21 septembre	80 % des droits à CA utilisés	EEVT	~15 octobre	Date de début : 1 janvier Date de fin : 21 septembre
	100 % des droits à CA planifiés.	EEVT	~15 octobre	Date de début : 1 janvier Date de fin : 31 décembre
RTT				
Trimestriel	Prise de 25 % des jours RTT chaque trimestre.	EEVT	Trimestre écoulé + 2 semaines	Date de début : 1 janvier Date de fin : dernier jour du trimestre échu
RR				
Trimestriel	Repérage de valeurs extrêmes (positives comme négative)	RRPE	Trimestre écoulé + 2 semaines	Date d'observation : dernier jour du trimestre échu
	Suivi des valeurs moyennes	RRPE	Trimestre écoulé + 2 semaines	Date d'observation : dernier jour du trimestre échu